

Rapport du Président du jury du concours d'accès aux cycles préparatoires au concours interne et au troisième concours de directeur d'hôpital et/ou d'établissement sanitaire social et médico-social Année 2019

-=-=-=-

Présenté par Christophe MISSE, Directeur d'hôpital Directeur du Centre hospitalier Sud-Essonne,

Membres du Jury plénier¹

Christophe MISSE, Président,

Marie-Louise CAREMIL, Attachée d'administration de l'Etat honoraire représentant le Directeur général de la cohésion sociale,

Stéphane GUILLEVIN, Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social Directeur délégué – site de Port Louis/Riantec - Groupe Hospitalier Bretagne Sud.

Emmanuelle JUAN-KEUNEBROEK, Directrice d'hôpital Directrice adjointe au Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne

Anne-Laure SCHARDT-RIQUET, Directrice d'hôpital, représentant le Directeur de l'école des hautes études en santé publique.

Sophie TERQUEM, Directrice d'hôpital, représentant la Directrice générale de l'offre de soins

Arrêté du 25 janvier 2019 du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

Introduction

En premier lieu, ce rapport est destiné aux candidats qui ont composé lors des épreuves de l'année 2019 du concours d'accès au cycle préparatoire de directeur d'hôpital et/ou d'établissement sanitaire social et médico-social. Certains de ceux qui ont réussi cette année avaient échoué précédemment. Cela permet de dire que jamais rien n'est définitif. Il permet également d'être éclairé sur les attentes du jury. Il appartiendra ainsi aux organismes de formation de prendre en compte les remarques formulées qui seront sans nul doute utiles pour préparer au mieux les futurs candidats. Au regard du niveau général des candidats, cette année, il semble que les préconisations et les conseils des jurys des années précédentes soient pris en compte par ces derniers.

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions du <u>décret n° 2005-921 du 2 août 2005</u> modifié portant statut particuliers des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et du <u>décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007</u> modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, les fonctionnaires et agents publics de la fonction publique hospitalière peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne. À cet effet, les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année, où prendra fin le cycle préparatoire au concours interne, les conditions requises pour se présenter aux concours internes de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social d'entrée en formation à l'EHESP organisés par le Centre national de gestion.

Pour leur part, les personnes qui justifient d'un exercice durant au moins huit années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs ou associatifs en qualité de responsable y compris bénévole sans pour autant avoir la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent publics peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats aux troisièmes concours. Ils doivent justifier au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire, les conditions requises pour se présenter au 3ème concours de directeur d'hôpital et/ou au 3ème concours de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social d'entrée en formation à l'EHESP, organisés par le Centre national de gestion.

Dans les deux cas, les lauréats suivent un cycle d'études d'une durée de douze mois.

2- Statistiques du concours :

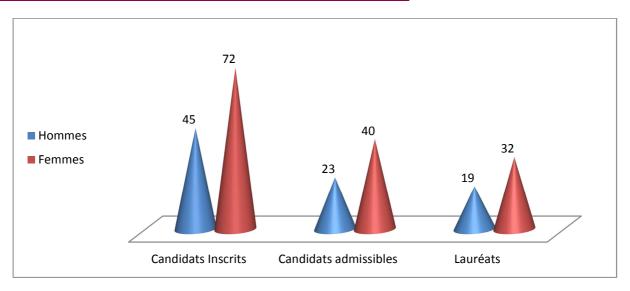
2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

Année	Postes ouverts	Inscrits	Présents	% de Présents	Admissibles	Lauréats	Ratio Postes/ Lauréats	Taux de réussite Lauréats/ Présents
2019								
Cycle pour concours interne	60	106	94	88,70%	58	50	0,83	53,20%
Cycle pour 3 ^{ème} concours	10	11	6	54,55%	5	4	0,10	16,70%
Total	70	117	100	85,50%	63	51	0,73	51,00%

En 2019, le nombre total de candidats inscrits est en augmentation par rapport à 2018 (+ 5 candidats, soit + 4,50%). Il en est de même s'agissant des lauréats (+ 6 lauréats soit plus de 13%) ce qui permet d'obtenir un ratio postes/lauréats 73% (soit + 11%). Cela est très encourageant même si la problématique des années précédentes reste identique ; à savoir que l'on ne retrouve pas le niveau de 2014, dernière année où il existait deux cycles préparatoires distincts (62 lauréats dont 28 pour directeur d'hôpital et 34 pour directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social).

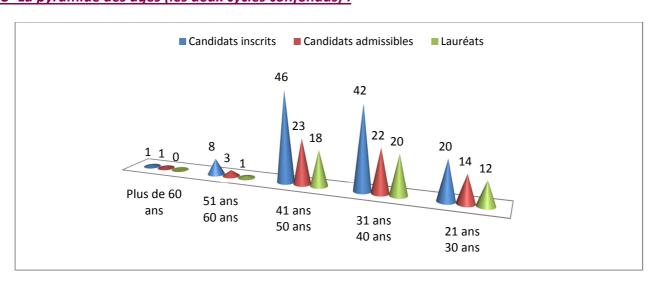
S'agissant du concours d'accès au cycle préparant au troisième concours, le nombre de candidat inscrits est en légère baisse (- 3).

2.2- La répartition Hommes/Femmes (les deux cycles confondus) :



Comme les années précédentes, les femmes sont majoritaires en 2019, mais leur représentation tant à diminuer. Elles constituent 61,50% des inscrits (61,06% en 2018), 63,50% des candidats admissibles (67,86% en 2018) et 62,75% des lauréats (66,67% en 2018).

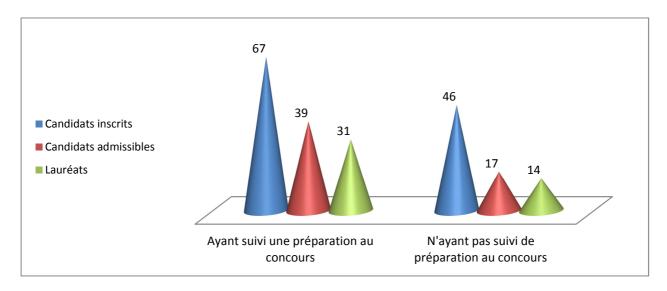
2.3- La pyramide des âges (les deux cycles confondus) :



En, 2019, toutes les tranches d'âge sont représentées mais les mieux représentées sont les trois tranches les plus jeunes, à savoir :

- ◆ la tranche d'âge 41/50 ans (39,32% des inscrits, 35,29% des lauréats)
- la tranche d'âge 31/40 ans (35,90% des inscrits, 39,22% des lauréats)
- la tranche d'âge 21/30 ans (17,09% des inscrits, 23,53% des lauréats)

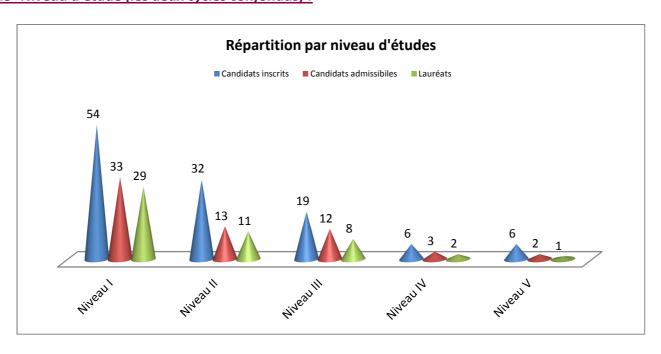
2.4- La préparation au concours (les deux cycles confondus) :



Comme l'an dernier, il est constaté que les candidats qui suivent une préparation ont de meilleures chances de réussir ce concours. C'est encore plus vrai cette année. En effet, les candidats qui ont suivi une préparation au concours d'accès au cycle préparatoire de directeur d'hôpital et/ou d'établissement sanitaire social et médico-social constituent 72,65 % des candidats (59,30% en 2018), 77,80% des admissibles (69,65% en 2018) et 78,45% des lauréats (68,90% en 2018).

On ne peut qu'encourager les futurs candidats à s'inscrire dans un processus de formation pour maximaliser leur chance de réussite.

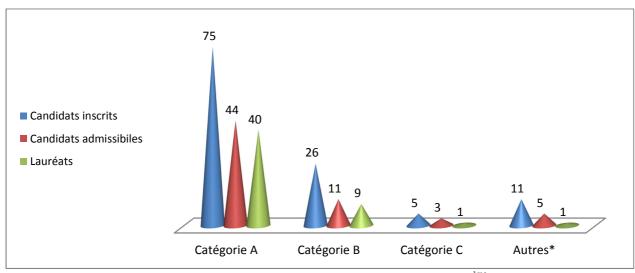
2.5- Niveau d'étude (les deux cycles confondus) :



Les candidats possédant un diplôme de niveau I sont les plus représentés. Ils constituent 46,152% des inscrits (39,82% en 2018), 52,40% des admissibles (plus de 48% en 2018) et près de 57% des lauréats (plus de 55% en 2018).

Pour autant, les candidats moins diplômés ont toutes leurs chances de réussir le concours. C'est le cas pour nombre d'entre eux dont la réussite s'explique par le fait d'avoir suivi une préparation à ce concours.

2.5- La répartition par catégorie (cycle d'accès au concours interne) :



Autres* : il s'agit des candidats se présentant au titre du concours d'accès à la préparation au 3^{ème} concours

La notion de catégorie au sens de la fonction publique n'existant pas pour les candidats du concours d'accès à un cycle préparant aux troisièmes concours d'admission de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, ces derniers sont néanmoins pris en compte dans la présente statistique.

Les candidats à ce concours sont très majoritairement issus d'un corps de catégorie A;

- 64,10% en 2019 contre 58,40% en 2018 pour les inscrits,
- 4 69,85% en 2019 contre 66,05% en 2018 pour les admissibles,
- 78,45% en 2019 contre 73,33% en 2018 pour les lauréats.

L'émergence des professionnels paramédicaux diplômés d'Etat, reclassés progressivement en catégorie A en est l'explication principale.

Pour autant, les personnels des autres catégories des catégories B et C ne doivent pas se décourager ni se démotiver. Ce concours leur reste ouvert et accessible pour peu qu'ils s'inscrivent dans un processus de préparation au concours.

3- Les épreuves écrites d'admissibilité :

Les épreuves du concours pour l'accès au cycle préparatoire aux concours internes et aux troisièmes concours d'admission de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial sont communes aux deux cycles.

Observation générale :

Le jury note que les deux épreuves ont été plutôt bien traitées par la plupart des candidats, avec des notes supérieures à la moyenne pour la majorité des copies.

Malgré tout, certains candidats présentent encore des lacunes sérieuses en orthographe et de grandes difficultés dans la maîtrise de l'expression écrite.

La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (Durée : quatre heures ; coefficient 2)

Le sujet, commun aux deux concours, portait sur la question de l'homéopathie en France.

S'agissant de l'épreuve sur dossier, les copies étaient, en règle générale, d'un niveau satisfaisant et les notes ont logiquement rendu compte du bon niveau des candidats. Le dossier a été généralement bien compris. Les candidats semblent donc mieux préparés à cette épreuve, et la technique de la note de synthèse semble être de mieux en mieux maîtrisée.

Finalement, seules quelques rares copies apparaissent trop faibles, et souvent parce que les candidats concernés n'ont pas su bien gérer leur temps (une seule partie du plan est traitée, par exemple).

Cycle d'accès au concours interne :

		No	Note	
Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	la plus la plus basse haute		moyenne
Epreuve écrite	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	94	6,50	17,00	11,09

Cycle d'accès au troisième concours

		No	Note	
Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	la plus la plus basse haute		moyenne
Epreuve écrite	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	7	6,00	15,50	11,61

La rédaction d'une composition sur un sujet d'actualité, choisi par le candidat entre trois sujets, dont l'un au moins se rapporte aux problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux contemporains (durée : quatre heures ; coefficient 1).

Pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, Les candidats avaient le choix entre les trois sujets suivants :

- 1 Quels sont les principaux éléments susceptibles de caractériser « une fracture sociale » au sein de notre pays ?
- 2 Quels seraient selon vous les défis à relever pour mieux prendre en compte la santé mentale au sein de notre pays ?
- 3 Les personnels sont-ils suffisamment associés aux décisions prises au sein des établissements, sanitaires, sociaux et médico-sociaux ?

Bien que légèrement plus faible que pour la note de synthèse, le niveau moyen des copies apparaît là aussi plutôt satisfaisant. Les sujets ont été globalement bien compris, et les candidats ont pu démontrer qu'ils possédaient, pour la plupart, des connaissances certaines.

Il reste évidemment des copies pour lesquelles le sujet choisi n'a pas été compris, ou n'a pas été convenablement traité. De même, certains candidats ont eu du mal à organiser leurs idées, au travers d'un plan bien structuré. Mais, la majorité des copies est tout à fait acceptable.

Cycle d'accès au concours interne :

		No	Note	
Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	la plus basse	la plus haute	moyenne
Epreuve écrite	<u>Présents</u>			
Composition	93	6,00	17,00	11,24

¹ candidat ne s'est pas présenté à la seconde 'épreuve d'admissibilité.

Cycle d'accès au troisième concours :

		No	Note	
Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	la plus basse	la plus haute	moyenne
Epreuve écrite	<u>Présents</u>			
Composition	7	9,00	16,00	11,93

4- L'admission : Conversation avec les membres du jury ; coefficient 3) :

L'épreuve orale d'admission, d'une durée de 30 minutes, se déroule selon les modalités suivantes, annoncées par le président du jury avant l'audition de chacun des candidats :

- présentation du parcours professionnel du candidat et des motivations qui le poussent à vouloir intégrer le cycle préparatoire, puis présentation du thème ou du texte choisi par le candidat (durée maximale : quinze minutes, durée de préparation : quinze minutes) ;
- conversation avec le jury (15 minutes).

Observation générale :

Les candidats apparaissent généralement bien préparés à cette épreuve. La présentation du parcours professionnel, et l'exposé du thème ou du texte, thème et texte préalablement tirés au sort par le candidat, sont globalement correctement réalisés. Au final, relativement peu de candidats ont eu des difficultés à maîtriser cet exercice (et notamment à maîtriser leur temps de parole). Peu de candidats ont donc été mal notés, soit parce qu'ils avaient des connaissances clairement insuffisantes (en matière de culture générale en particulier), soit parce qu'ils ont perdu leurs moyens devant le jury, et n'ont donc pas été en mesure de donner le meilleur d'eux-mêmes pour réussir l'épreuve.

Il faut souligner à nouveau que les questions posées par les membres du jury sont pourtant simples, voire très simples.

Cycle d'accès au concours interne :

		No	Note	
Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	la plus basse	la plus haute	moyenne
Epreuve orale	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	51	7,00	16,00	10,90

^{*} une personne ne s'est pas présentée à l'audition de cette épreuve

Cycle long: Cycle d'accès au troisième concours:

		No	Note	
Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	la plus basse	la plus haute	moyenne
Epreuve orale	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	5	7,00	12,00	8,50

¹ candidat admissible ne s'est pas présenté à l'épreuve orale d'admission.

5- L'organisation et les conditions matérielles :

Les membres du jury tiennent de nouveau à souligner la qualité de l'organisation du concours par les équipes du CNG, et les conditions d'accueil très satisfaisantes offertes aux candidats.

Le jury adresse ces remerciements aux équipes du CNG, dont le professionnalisme a été une fois encore démontré.

Paris, le 23 juin 2019

Pour le jury, le président Christophe MISSE